

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - NUIT DES SANS-ABRI	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 28 mai 2026

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Subventions		
Centraide	170 290 \$	170 133 \$
CIUSSS - Programme de soutien aux organismes communautaires	163 742	157 316
CCSMTL - VCS 2024-2026	143 300	143 299
CIUSS - Plan d'action interministériel en itinérance - Formation en dépendance et itinérance	71 846	47 058
Ville de Montréal - Programme itinérance et milieux inclusifs	67 500	65 000
Direction régionale de la santé publique - Mesure 17 Environnement favorable	18 398	7 555
CIUSSS - Programme de soutien aux organismes communautaires - allocation non récurrente	-	15 000
Centraide - Publication spéciale 50e anniversaire	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	635 076	615 361
Nuit des sans-abri (annexe A)	45 075	46 660
Revenus de cotisations	30 275	28 200
Dons	18 550	18 999
Revenus d'intérêts	7 911	12 584
Revenus d'activités	<u>6 042</u>	<u>1 819</u>
	<u>742 929</u>	<u>723 623</u>

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	496 805	428 740
Honoraires professionnels	95 404	77 307
Activités associatives	65 218	26 846
Nuit des sans-abri (annexe A)	55 452	49 050
Loyer	19 975	18 034
Frais de bureau	19 790	17 985
Télécommunications	16 280	9 202
Publicité et promotion	8 585	13 323
Contributions aux personnes premières concernées	5 120	7 458
Amortissement des immobilisations	4 870	3 530
Amortissement des actifs incorporels	4 796	4 796
Frais de déplacements	4 271	8 213
Assurances	2 917	2 418
Cotisations et affiliations	2 360	989
Location d'équipement	2 048	4 237
Entretien et réparations	1 430	1 140
Fournitures de bureau	<u>107</u>	<u>1 354</u>
	<u>805 428</u>	<u>674 622</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(62 499)</u></u> \$	<u><u>49 001</u></u> \$

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Investi en immo- bilisations et actifs incorporels			2026	2025
	Affecté (note 10)	Non affecté	Total	Total	
SOLDE AU DÉBUT	21 149 \$	147 000 \$	147 031 \$	315 180 \$	266 179 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 666) ¹	-	(52 833)	(62 499)	49 001
Utilisations de l'exercice (note 10)	-	(52 000)	52 000	-	-
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	<u>15 203</u>	<u>-</u>	<u>(15 203)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>26 686</u></u> \$	<u><u>95 000</u></u> \$	<u><u>130 995</u></u> \$	<u><u>252 681</u></u> \$	<u><u>315 180</u></u> \$

¹Solde composé de :

Amortissement des immobilisations	(4 870)
Amortissement des actifs incorporels	<u>(4 796)</u>
Total	<u><u>(9 666)</u></u>

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

BILAN

31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	486 158 \$	470 119 \$
Débiteurs (note 3)	12 094	26 621
Frais payés d'avance	<u>2 560</u>	<u>44 861</u>
	<u>500 812</u>	<u>541 601</u>
COLLECTION (note 4)	2 450	2 450
DÉPÔT DE GARANTIE	1 046	1 046
IMMOBILISATIONS (note 5)	19 492	9 159
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>7 194</u>	<u>11 990</u>
	<u>30 182</u>	<u>24 645</u>
	<u>530 994</u> \$	<u>566 246</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	55 913 \$	60 129 \$
Produits reportés	2 600	300
Apports reportés (note 9)	<u>219 800</u>	<u>190 637</u>
	<u>278 313</u>	<u>251 066</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS AFFECTÉ (note 10)	26 686	21 149
NON AFFECTÉ	95 000	147 000
	<u>130 995</u>	<u>147 031</u>
	<u>252 681</u>	<u>315 180</u>
	<u>530 994</u> \$	<u>566 246</u> \$

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(62 499) \$	49 001 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	4 796	4 796
Amortissements des immobilisations	<u>4 870</u>	<u>3 530</u>
	(52 833)	57 327
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	14 527	21 507
Frais payés d'avance	42 301	(38 850)
Créditeurs	(4 216)	9 778
Produits reportés	2 300	-
Apports reportés	<u>29 163</u>	<u>(10 891)</u>
	31 242	38 871
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(15 203)</u>	<u>(4 306)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 039	34 565
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>470 119</u>	<u>435 554</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>486 158</u></u> \$	<u><u>470 119</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal Inc. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 juillet 1978. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il défend les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il regroupe plus d'une centaine de membres qui travaillent auprès de ces populations : ressources d'hébergement, centres de jour et de soir, logements sociaux avec soutien communautaire; ressources actives en travail de rue et de milieu, en santé mentale, en réduction des méfaits, en insertion socioprofessionnelle ou en aide alimentaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêt sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de cotisations et d'activités

Les revenus de cotisations et d'activités sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Période
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	6 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Collection

L'organisme comptabilise ses placements dans des oeuvres d'arts à la valeur d'acquisition. À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats du projet sont portées directement au compte de ce projet.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

3. DÉBITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Taxes à la consommation à recevoir	6 802 \$	9 451 \$
Comptes clients	5 292	2 170
Subventions à recevoir	<u>-</u>	<u>15 000</u>
	<u><u>12 094</u></u> \$	<u><u>26 621</u></u> \$

4. COLLECTION

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Oeuvres d'art	<u><u>2 450</u></u> \$	<u><u>2 450</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	54 913 \$	42 056 \$	12 857 \$	1 228 \$
Matériel informatique	<u>29 897</u>	<u>23 262</u>	<u>6 635</u>	<u>7 931</u>
	<u><u>84 810</u></u> \$	<u><u>65 318</u></u> \$	<u><u>19 492</u></u> \$	<u><u>9 159</u></u> \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Vidéos	<u><u>23 980</u></u> \$	<u><u>16 786</u></u> \$	<u><u>7 194</u></u> \$	<u><u>11 990</u></u> \$

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit affaires de 5 000 \$ et d'une marge sur carte de crédit d'un montant autorisé de 7 000 \$, renouvelables annuellement au taux de 9,20 %. Le montant utilisé au 31 mars 2026 est de 731 \$ (1 520 \$ en 2025), inclus dans les fournisseurs et frais courus.

8. CRÉDITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Fournisseurs et frais courus	17 593 \$	13 179 \$
Salaires et vacances à payer	37 420	46 950
Sommes à remettre à l'État	<u>900</u>	<u>-</u>
	<u><u>55 913</u></u> \$	<u><u>60 129</u></u> \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>Solde au 31 mars 2025</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté titre de produits</u>	<u>Solde au 31 mars 2026</u>
CIUSSS - Plan d'action interministériel en itinérance - Formation en dépendance et itinérance	152 942 \$	-	71 846 \$	81 096 \$
Ville de Montréal - Programme itinérance et milieux inclusifs	28 750	120 000	92 500	56 250
Direction de la santé publique - Mesure 17 Environnement favorable	8 945	18 907	18 398	9 454
CIUSSS-Programme d'hébergement communautaire et de logement social	-	23 000	-	23 000
CIUSSS- Programme de la cohabitation sociale et itinérance à Montréal	<u>-</u>	<u>50 000</u>	<u>-</u>	<u>50 000</u>
	<u><u>190 637</u></u> \$	<u><u>211 907</u></u> \$	<u><u>182 744</u></u> \$	<u><u>219 800</u></u> \$

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

10. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	Solde au <u>31 mars 2025</u>	Affectation de <u>l'exercice</u>	Utilisation de <u>l'exercice</u>	Solde au <u>31 mars 2026</u>
Projet de communication	30 000 \$	- \$	- \$	30 000 \$
Améliorations locatives des bureaux	30 000	-	-	30 000
Activités associatives	20 000	-	20 000	-
Plan d'action	32 000	-	32 000	-
Fonds de gestion interne	<u>35 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>35 000</u>
	<u>147 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>52 000 \$</u>	<u>95 000 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'ententes de location d'équipements de services de télécommunications et d'un équipement de bureau 9 049 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027	4 212 \$
2028	2 797 \$
2029	816 \$
2030	816 \$
2031	408 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

13. RÉGIME DE RETRAITE

Depuis le 1er janvier 2025, l'organisme adhère à un régime de retraite à prestations cibles. Les cotisations patronales et salariales sont fixes et établies à 4 % chacune. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies puisque les obligations financières de l'organisme se limitent strictement au versement de cette cotisation fixe. Le risque lié au coût des engagements et aux rendements du régime est entièrement assumé par les participants par le biais d'un ajustement des prestations cibles, dégageant l'organisme de toute obligation de financement additionnel.

La charge encourue par l'organisme est incluse aux résultats dans la rubrique des salaires et charges sociales :

	<u>2026</u>	<u>2024</u>
Fonds de pension	<u>15 868</u> \$	<u>3 576</u> \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM)**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ANNEXE A - NUIT DES SANS-ABRI		
PRODUITS		
Ville de Montréal - Programme itinérance et milieux inclusifs	25 000 \$	25 000 \$
Dons	10 075	11 660
CCSMTL - Vers un chez-soi	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>45 075</u>	<u>46 660</u>
CHARGES		
Location d'équipements	11 528	11 567
Honoraires professionnels	14 172	13 835
Salaires et charges sociales	12 665	9 183
Frais de bureau	4 461	4 324
Publicité et promotion	5 460	3 006
Contributions aux personnes premières concernées	2 655	2 804
Activités associatives	3 096	2 058
Frais de déplacements	1 359	2 050
Télécommunications	<u>56</u>	<u>223</u>
	<u>55 452</u>	<u>49 050</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(10 377)</u></u> \$	<u><u>(2 390)</u></u> \$